

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

Délibération n°2024-08 portant approbation du numerus clausus pour le concours normaliens étudiants

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 140 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2024 comme suit :

60 places Concours normaliens étudiants Lettres.

60 places Concours normaliens étudiants Sciences.

5 places Médecine humanités.

10 places Médecines Sciences.

4 places Frontcog.

1 place programme bourses olympiques.

Nombre de membres votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 15 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Conseil d'administration du 15 mars 2024

Note de présentation

Point 7.2. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2024 (vote)

Vu l'article 26 du règlement intérieur de l'ENS-PSL sur le recrutement des normaliens étudiants préparant le diplôme de l'ENS.

Il est proposé au conseil d'administration de l'ENS-PSL que le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2024 soit fixé à 140 :

- 60 places normaliens étudiants Lettres
- 60 places normaliens étudiants Sciences
- 5 places Médecine humanités
- 10 places Médecine sciences
- 4 places Frontcog
- 1 place programme bourses olympiques

Le nombre total de places ouvertes aux concours normaliens étudiants avait été fixé à :

- 140 pour la rentrée 2020 (délibération du CA du 13 mars 2020),
- 139 pour la rentrée 2021 (délibération du CA du 15 mars 2021),
- 138 pour la rentrée 2022 (délibération du CA du 15 décembre 2021),
- 142 pour la rentrée 2023 (délibération du CA du 13 décembre 2022).

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur cette proposition.